

Accident mortel du 24 avril 2008

Un dernier coup de fil à son épouse. Le 24 avril 2008, Patrick De Ronchi fête ses 47 ans. Il vient d'être victime d'un accident du travail dans l'usine d'emboutissage Gestamp de Ronchamp, un sous-traitant de PSA. Alors qu'il est employé à l'achat d'outils, M. De Ronchi, père de trois enfants, assiste à l'essai d'un nouvel élément qui vient d'être posé sur une presse. La pièce de 5 tonnes doit forer sous haute pression des éléments accueillant les sièges de la future 3008, lancée en septembre 2008. Mais l'outil, qui doit être validé après avoir fonctionné à pleine cadence pendant une heure, ne satisfait pas le technicien venu l'installer. Sous les yeux de M. De Ronchi, il tente d'ajuster l'équipement. Et procède donc à la levée des différentes sécurités pour intervenir sur cette presse capable d'exercer une force de 600 tonnes. Parmi ces dispositifs, une chandelle doit parer une éventuelle fausse manœuvre. Après l'avoir posée, déposée, reposée, le technicien relance la machine en oubliant la chandelle. Comprimée par la presse, elle ripe et se retrouve propulsée en direction de la victime. Touché par le projectile, *« il a eu la jambe cassée »*, explique son épouse. Tandis que ce pompier volontaire exerce lui-même son point de compression, il est transporté vers l'hôpital. Ce sera le dernier coup de fil passé à son épouse. Peu avant 13 h, *« il m'a dit que c'était pas chouette. C'est la dernière fois que je l'ai entendu »*.

Cinq ans après les faits, le tribunal correctionnel de Vesoul se penchait sur la responsabilité du directeur de l'époque. Au vu du rapport de l'inspection du travail, qui s'est plainte à l'audience et à mots choisis de la relative collaboration de la direction dans son enquête, la chandelle de sécurité était non seulement défectueuse, mais la carence était connue de l'entreprise depuis au moins deux rapports. *« Une négligence tranquille »*, reprise dans la plaidoirie de Me Duffet, pour la famille. Inspectée tous les trimestres, la machine avait été pointée dans les deux précédents rapports pour le même défaut. À savoir que la chandelle n'était pas reliée à sa prise de sécurité. Un dispositif qui empêche normalement à la presse de descendre en présence de la chandelle. Sans ce défaut, M. De Ronchi serait encore en vie.

De manière précise, le tribunal devait établir ou non le manquement de l'employeur à ses obligations de sécurité. Me Sicot, pour le patron, a fait valoir qu'il avait insufflé *« 800 000 € dans la mise en conformité des machines »* après le rachat du site en 2005 et avant l'accident. *« C'est la première tâche à laquelle s'est attelé mon client. »*

Depuis, l'usine a été fermée pour un transfert sur le nouveau site de Champagny qui emploie actuellement 130 personnes sur les 12 000 du groupe mondial. Hier, à six mois de la retraite, l'actuel conseiller du directeur général de Gestamp France a été reconnu coupable. Il écope de six mois de prison avec sursis. Avec cette reconnaissance de la culpabilité de l'employeur, c'est aujourd'hui le conducteur en ligne de la machine qui retrouve son honneur. *« Il avait alors été porté comme responsable dans la chronologie des causes tandis que l'entreprise ne s'interrogeait pas sur sa propre organisation »*, avait insisté l'inspectrice du travail. (Est Républicain-3 mai 2013)